



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRANSMIS LE 10/10/2023
REÇU LE 10/10/2023
AFFICHÉ LE 11/10/2023
NOTIFIÉ LE 11/10/2023
PUBLIÉ LE 11/10/2023
EXÉCUTOIRE LE 11/10/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Septembre 2023

DÉLIBÉRATION N°40

**OBJET : INTERCOMMUNALITÉ – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS (C.A.V.P.).**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de septembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Henri FERNANDEZ : Xavier MELKI

Michelle SCHIDERER : Nadine SENSE

Valentin BARTECKI : Marie-Christine CAVECCHI

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Mohamed BANNOU : Ginette FIFI LOYALE

Françoise GONZALEZ : Patrick BOULLÉ

Marion WERNER : Claire LE BERRE.

Florence DECOURTY : absente excusée pour les questions 1,2,3,4 et la question diverse.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Océane USTASE : Florent BATIER.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°40

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS (C.A.V.P.).

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération Val Parisis n° D_2023_075 en date du 26 juin 2023,

CONSIDÉRANT que le Président de l'établissement Public de Coopération Intercommunale a l'obligation d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

CONSIDÉRANT que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique,

CONSIDÉRANT le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Val Parisis établi pour l'année 2022,

Après l'avis de la Commission Ressources et Développement en date du 14 septembre 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur

le Conseil municipal :

Article 1 : PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté d'Agglomération Val Parisis, joint en annexe.

Article 2 : PRECISE que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis,

Article 3 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 4 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-De-France

PREND ACTE

Pour : / voix

Contre : / voix

Abstention : / voix



Etienne Le Berber

Acte à classer

DL28092023Q40

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-10-10T11-47-32.00 (MI248055791)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230928-DL28092023Q40-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

INTERCOMMUNALITÉ - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION VAL PARISIS (C.A.V.P.).

Date de décision : 28/09/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 40 - INTERCO - RAPPORT D'ACTIVITE 2022.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

40 PJ

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet

annexe d 2023 075.PDF



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/10/23 à 11:47

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Transmis

Date 10/10/23 à 11:47

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Accusé de réception

Date 10/10/23 à 11:53

